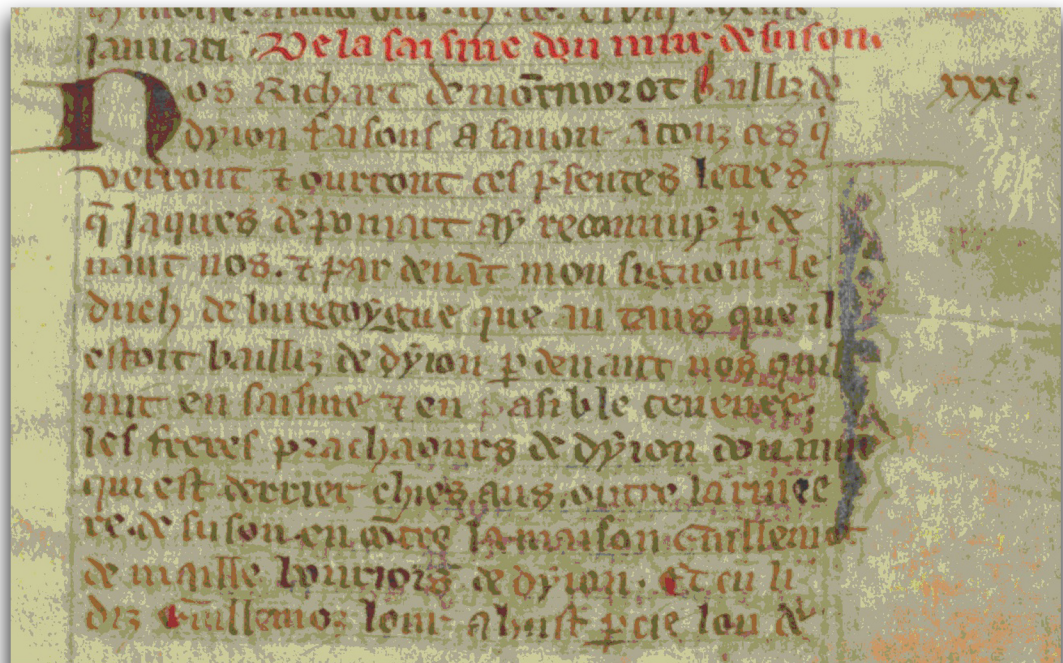




2015-2016

Décembre 1287.— Dominicains de l'université de Dijon.

Confirmation, par le bailli de Dijon, de la possession du mur du Suzon par le couvent dominicain de la ville, avec ordre au maire de réparer les dégâts commis à ce mur.



[Folio 20]

De la saisine dou mur de Suson.
Nos, Richart de Montmorot, bailliz de
Dyjon, faisons asavoir a touz ces qui
verront et ourront ces presentes lettres
que Jacques de Pomart ay reconnu par de-
vant nos et par devant mon signour le
duch de Burgoygne que au tans que il
estoit bailliz de Dyjon, par devant nos, que
mit en saisine et en pasible teneure
les freres prachours de Dyjon dou mur
qui est derrier chies aus outre la rivie-
re de Suson encontre la maison Guillemot
de Maille, bourgeois de Dyjon. Et cum li
diz Guillemoz lour a hust percié lou de-

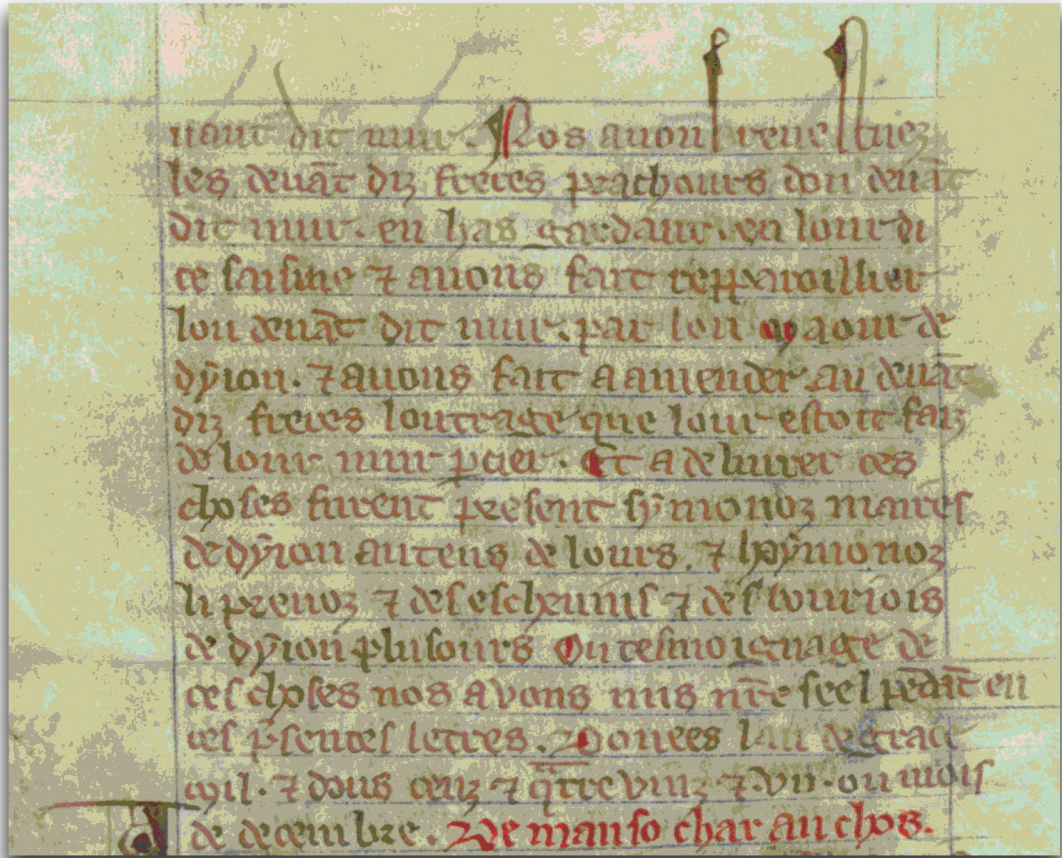


2015-2016

Confirmé

Document étudié n°13

Lecture de documents anciens



[Folio 20v]

vant dit mur, nos avons revestuez les devant diz freres prachours dou devant dit mur en has gardant en lour dite saisine et avons fait repparoillier lou devant dit mur par lou maour de Dyjon, et avons fait a amender au devant diz freres l'outrage que lour estoit faiz de lour mur percier. Et a delivrer ces choses furent present Symonoz, maires de Dyjon au tens de leurs, et Haymonoz li prevoz et des eschevins et des bourgeois de Dyjon plusours. Ou tesmoignage de ces choses nos avons mis nostre seel pendant en ces presentes lettres, donées l'an de grace mil et dous cenz et quatre vinz et VII ou mois de decembre.

Archives départementales de la Côte-d'Or, H 53, Cartulaire 221, f. 20 et v.



2015-2016

Confirmé

Document étudié n°13

Lecture de documents anciens

Commentaire

Le couvent dominicain de Dijon, fondé en 1237 (soit 21 ans après la fondation de l'ordre), démoli à la Révolution, a laissé la place aux halles. Il ne reste plus rien, dans la ville, de cette implantation dominicaine – sauf ses archives. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un couvent de formation de niveau provincial, mais d'un simple couvent de prédication, une chaire de théologie y fut ouverte dès la fondation, conformément aux Constitutions de l'ordre. Cinquante ans après sa fondation, le couvent de Dijon rédige son cartulaire. L'essentiel de ce document, où sont transcrits les actes principaux relatifs au couvent dominicain de Dijon depuis sa fondation, est en latin. Le premier des actes en français date de 1287.

Ce cartulaire est un témoignage précieux de la vie matérielle de cet ordre intellectuel au cœur de Dijon au XIIIe siècle. Numérisé par les soins des Archives départementales, il est consultable sur le site des CBMA (Chartes bourguignonnes du Moyen Âge) :

[//www.cbma-project.eu/publications/les-manuscripts.html](http://www.cbma-project.eu/publications/les-manuscripts.html) ; le présent acte figure aux pages 344-345.

Bibliographie

Isabelle Rosé, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XIe-XVIIIe siècles) », BUCEMA, n° 11, 2007.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr